

**NATIONS
UNIES**

EP



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/7
19 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Point 6(b) de l'ordre du jour provisoire¹

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA DEUXIÈME PHASE
DE L'ÉVALUATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX D'ADMINISTRATEURS
DES BUREAUX NATIONAUX DE L'OZONE**

Contexte

1. À sa 86^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le mandat² de la deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone (décision 86/10).
2. Bien que le mandat ait été approuvé par le Comité exécutif à la 86^e réunion, ce n'est qu'à l'arrivée de la nouvelle administratrice principale, Suivi et évaluation (SMEO), que cette activité a été incluse dans le programme de travail de suivi et d'évaluation pour l'année 2022,³ et approuvée à la 88^e réunion (décision 88/10). Le Comité exécutif, en incluant cette activité dans le programme de travail pour 2022, a tenu compte des défis et des incertitudes associés à la pandémie du COVID-19 et convenu que la SMEO lui présenterait une mise à jour de l'état d'avancement à la 90^e réunion.⁴ Le présent document fournit des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation de la deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone.
3. À la suite d'un processus de sélection compétitif, un consultant possédant une connaissance approfondie et une expérience pertinente de l'évaluation des programmes et de la performance des organisations internationales, y compris le Fonds multilatéral, a été embauché. Sous la supervision de la SMEO, le consultant a conçu la matrice d'évaluation et préparé les questionnaires à l'intention des principales parties prenantes. Une analyse approfondie de la documentation existante, effectuée avec le

¹ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

² Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/11/Corr.1

³ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1

⁴ Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1

soutien de l'équipe d'OzonAction à Paris et en tenant compte des conclusions et des recommandations de l'étude théorique préparée dans le cadre de la première phase de cette évaluation, a permis d'identifier ces parties prenantes. Le consultant préparera un rapport provisoire à partir des résultats des sondages et des questionnaires ainsi que des entrevues organisées à distance avec des coordinateurs régionaux et autres intervenants. La SMEO complètera le projet de rapport provisoire avec des résultats supplémentaires provenant du travail de terrain durant l'automne, et présentera un rapport périodique actualisé à la 91^e réunion.

4. La SMEO et le consultant ont assisté à des réunions régionales virtuelles dans trois des cinq groupes de réseaux, à savoir : Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe et Asie centrale. Il est prévu que la SMEO assiste à la première réunion régionale en personne qui devrait se tenir à Bangkok du 17 au 19 juillet 2022. Elle profitera de l'occasion pour rencontrer différentes parties prenantes et visiter le Bureau national de l'ozone à Bangkok.

5. Le travail de terrain prévu pour l'automne 2022 sera ajusté en fonction du calendrier réel des réunions régionales qui reste encore à confirmer, en fonction de l'évolution des conditions de déplacement pour les rencontres internationales après la levée des restrictions liées au COVID-19.

6. La SMEO note l'excellente collaboration avec l'équipe d'OzonAction et les coordinateurs des réseaux régionaux pour faciliter la préparation de l'évaluation en cours, en fournissant toutes les informations requises, les contacts et en facilitant l'organisation et la participation aux réunions.

7. D'autres comptes rendus périodiques seront présentés à la 91^e réunion.

Recommandation

8. Le Comité exécutif pour souhaiter prendre note du compte rendu sur l'état de la deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/7.
